

L'alternative à « l'hypothèse-fraude » : quatre approches complémentaires par Marie Bougnet, Michel Fenayon, Alain Gély et Michel Lasserre

A la suite des élections au CA d'ATTAC, en juin, des rapports ont été demandés à des experts statisticiens. Ces rapports, remis en août, ont fait l'objet d'une synthèse rédigée par René Passet. Les experts ont appelé de leurs vœux des approfondissements et des analyses complémentaires. Une commission d'enquête a été constituée.

A défaut de pouvoir reprendre tous les bulletins, comme il serait « statistiquement souhaitable », nous avons entrepris (ou poursuivi) les travaux et rédigé quatre notes, qui ont été communiquées à la commission. Voici une rapide présentation des conclusions auxquelles ces études nous semblent conduire.

1) « L'hypothèse fraude » n'est pas la seule possible

Les **commentaires et compléments aux rapports des experts**, rédigés par Alain Gély, insistent sur le fait que ces rapports se fondaient tous sur une hypothèse que les experts ne pouvaient remettre en cause et qui s'avère infondée : le fait que les lois du hasard auraient seules présidé à la constitution des lots.

Marie Bougnet critique par ailleurs l'hypothèse de « constitution aléatoire des lots », y compris pour la plupart des lots de taille importante qui ne sont pas désignés comme atypiques ; en effet, ces lots sont très hétérogènes.

Michel Lasserre montre que les lettres, et à fortiori les lots, ne fournissent pas, même regroupés, des résultats strictement représentatifs : ils se situent en fait au milieu de fourchettes assez larges dont la probabilité de sortir n'est pas négligeable. Nombre de scores de candidats sortent de ces fourchettes, y compris d'ailleurs pour les lettres considérées comme « normales ». La référence faite par certains à des « groupes de contrôles » présentés comme conformes à la réalité est donc abusive.

La note d'Alain Gély et celle de Marie Bougnet ne contestent pas l'existence de manipulations, établies par les experts. Mais elles montrent que **les travaux des experts ne débouchent donc pas sur une conclusion unique mais sur une alternative** dont les deux branches sont :

- **des manipulations malveillantes** (la fraude)
- **des manipulations non malveillantes** (tris de bulletins pour faciliter le dépouillement, notamment).

2) « L'hypothèse fraude » n'est pas la plus probable

Marie Bougnet montre aussi que **les regroupements par lettre sont beaucoup plus homogènes que les regroupements par lot** ; ce constat conforte l'idée selon laquelle :

- **les fluctuations qui affectent les ensembles de bulletins par lettre sont pour la plupart aléatoires** (ou soumis à des influences « de second rang » non décelables)
- **mais la ventilation des bulletins entre les lots n'a pas été effectuée au hasard.**

Michel Fenayon corrobore cette assertion.¹ En effet, il parvient à démontrer que, dans presque tous les cas, le regroupement d'un lot « atypique » avec un ou plusieurs lots issus de la même

¹Les tableaux qui conduisent Michel Fenayon à cette conclusion explicitent toutes les étapes du calcul. Les fichiers Excel peuvent être communiqués sur demande à qui souhaiterait vérifier les opérations (merci alors de nous signaler d'éventuelles erreurs résiduelles) ou effectuer des variantes.

lettre constitue un ensemble « normal ». L'explication des anomalies par le mode de constitution des lots s'impose alors comme la plus vraisemblable au moins dans ces cas-là.

Au total, Michel Fenayon et Marie Bougnet constatent – par des voies différentes – que les lots atypiques sont des lots relativement petits, issus de grosses lettres. Et, surtout, que chaque lot atypique admet – au sein de la même lettre – des lots « complémentaires ».

Les résultats des lots atypiques sont compensés par les résultats des lots « non atypiques » quelle que soit la date de dépouillement du lot atypique et quelle que soit la liste avantagée ou désavantagée. Le regroupement des lots atypiques et de leurs complémentaires permet donc de reconstituer des ensembles « normaux » dont les différences avec les autres lots sont parfaitement explicables par des fluctuations aléatoires de faible ampleur.

Ceci conduit Michel Fenayon à proposer, pour chacun des lots suspects, une explication des « anomalies statistiques » (basée sur des témoignages de scrutateurs). Ces anomalies résultent de la combinaison :

- du tri partiel des bulletins selon les votes pour un candidat ou un groupe de candidats
- et du fractionnement des lots en cours de dépouillement.

Il est donc résulté de ces tris et fractionnements la constitution de lots « résiduels », relativement petits mais issus de « grosses lettres ».

Les derniers cas qui ne sont pas entièrement expliqués concernent la lettre B (lots B3 et B4) et l'ensemble TU (lot T3). Il y a peut être eu des transferts de bulletins entre lettres, ou des erreurs de comptage des voix du fait d'un « décompte par demi liste » . Des témoignages complémentaires et/ou l'examen des bulletins pourront confirmer et préciser ceux qui confortent ces explications alternatives à « l'hypothèse-fraude ».

Les témoignages recueillis sont très divers. Ils montrent que, de toute façon, il était nécessaire de décider l'organisation de nouvelles élections. Mais **nombre de ces témoignages corroborent ces travaux**, puisque plusieurs témoignages très clairs établissent qu'il y a eu un tri des bulletins et un fractionnement des lots, notamment pour les lettres qui incluent des lots atypiques... Aucun témoignage ne rapporte des faits confirmant des fraudes bien que les conditions ubuesques du dépouillement les aient rendues possibles.

3) Les « anomalies statistiques » ont trompé les analystes

Les « anomalies statistiques » reçoivent donc une explication alternative à celle de la fraude. Ces anomalies ont pu abuser :

- ceux (« anti-fraudistes ») qui ont repéré une évolution des votes par jour en cours de dépouillement ; ils ont alors évoqué et privilégié un « effet de génération » ; celui-ci existe bien ; il a pu se retrouver dans certains lots arrivés le 3 et le 10 juin qui n'ont pas été mélangés ; mais ce n'est certainement pas cet effet qui a eu l'influence la plus significative sur les « anomalies » ; cet effet était de toute façon difficile à mettre en évidence car il n'y a pas de lien clair entre la chronologie de réception des votes et la chronologie de dépouillements des lots² ;

- ceux (« fraudistes ») qui ont cru voir une intervention nocturne consistant à substituer des bulletins à d'autres entre le 13 et le 14 juin ; il y a effectivement une évolution surprenante, dès le 12 ou le 13 juin, évolution qui s'accroît le 14 et le 15 ; il en est résulté un

²Corollaire : à partir du moment où l'effet de génération n'est plus décisif pour expliquer les « atypies » constatées, les travaux qui avaient pour objet de réfuter « l'hypothèse chronologique » enfoncent une porte ouverte ; elles n'ont plus d'utilité.

renversement qui n'est « spectaculaire » que parce que les scores étaient proches en milieu de tableau ; mais les quelques lots qui ont contribué à cette évolution sont désormais expliqués et analysés pour la plupart ; ils sont des « lots résiduels » ; en stigmatisant une dizaine de lots, les « fraudistes » se sont donc trompés, sans doute de bonne foi, au moins au début ; quoiqu'il en soit, en proclamant une thèse insuffisamment étayée, ils ont profondément nui à ATTAC ; en attribuant la prétendue fraude, nommément, à tel ou tel, ils ont commis une faute grave ; par ailleurs, ils ont traité avec une condescendance et une agressivité assez déplaisante ceux qui exploraient une piste différente de la leur.

- les experts qui, tenus volontairement dans l'ignorance des conditions réelles du dépouillement, se sont fondés explicitement sur l'hypothèse de constitution aléatoire des lots ; or, cette hypothèse s'avère infondée ; les experts ont très logiquement trouvé des lots « atypiques » que le hasard ne pouvait seul expliquer ; ils avaient raison car ce n'était pas le hasard qui était la cause de ces anomalies ; l'erreur – que n'ont pas commise les experts – était d'en déduire que l'hypothèse de la fraude était la seule explication plausible.

Selon nous, l'étude de Michel Fenayon est désormais une référence incontournable pour ceux qui désirent analyser les résultats, y compris ceux qui veulent absolument qu'il y ait eu une fraude. C'est bien lot par lot (et lettre par lettre pour les lots « atypiques ») qu'il faut chercher à mieux comprendre encore ce qui s'est passé.

Annexe technique : éléments de réponse à quelques questions et objections :

a) le fait que Chiche et Rouanet aient retrouvé les listes serait un indice de l'existence d'une fraude

Chiche et Rouanet ont effectivement assez bien reconstitué la liste « George » (à l'aide d'une Analyse en Composantes Principales, ACP) . Cela démontre la puissance de cet outil. Cela montre aussi que les votes étaient fortement déterminés par l'appartenance à cette liste, ou par le rejet de cette liste par les électeurs de ceux qui s'en écartaient le plus (Nikonoff et ceux qui en sont réputés proches, mais aussi, plus curieusement, Tassi). Il serait sans doute intéressant de prolonger l'exercice : axes suivants de l'ACP, par exemple pour repérer un éventuel « vote féministe ». En tout cas , l'ACP révèle des corrélations, elle aide à se poser de bonnes questions mais ne peut suffire à apporter des « explications » et elle ne confirme en rien – ni d'ailleurs n'infirme – l'hypothèse d'une fraude. Les auteurs de l'étude, s'ils étaient informés de la façon dont sont intervenues de fortes dérogations aux lois du hasard dans la constitution des lots et interrogés à ce propos, en conviendraient certainement.

b) Michel Husson affirme que l'agencement des votes dépouillés le 14 et le 15 juin auraient avantage, ou désavantage, plus particulièrement des candidats situés au seuil de l'éligibilité. Ceci ne serait explicable que par **l'intervention (frauduleuse) de personnes qui connaissaient les résultats connus le 10 et le 11**. C'est l'hypothèse d'un « dessein intelligent » (ou imbécile). Mais aucune autre étude ne confirme cette allégation. Au contraire, l'étude de Duménil et Lévy la contredit très clairement (voir page 5).

En fait, les anomalies peuvent s'expliquer par un même type de manipulation des bulletins (la combinaison tris partiels/fractionnement des lots). Ces manipulations auraient plutôt affecté une des listes, ce qui peut ressembler à un « dessein intelligent ». Or la liste de Susan George était plus repérable que celle qui est attribuée à Jacques Nikonoff : une liste d'une vingtaine de noms est plus facile à repérer et à sélectionner qu'une liste d'une trentaine. En outre, et surtout, le nom d'un membre assez connu de cette liste était le premier sur les bulletins, ce qui facilitait les tris.

c) La « **régularité des irrégularités** » signalée par le rapport « Guillemot et alii » traduit surtout une corrélation très nette entre les votes pour les membres d'une même liste (ou de contre-listes), puisque liste et contre-listes il y avait. Elles portent, finalement, sur un assez

faible nombre de lots qui sont traités (un par un et globalement) par l'étude de Michel Fenayon. C'est l'examen de ces quelques lots qui sera déterminante.

d) Remarque technique à propos de l'amalgame entre lots

L'utilisation de « groupes de contrôle » est fréquemment utilisée, à juste titre, pour tester des hypothèses. Mais on en connaît les limites:

- de tels sous-ensembles ne sont pertinents que s'ils ne sont pas entachés de biais ; or, dans le cas qui nous occupe, ils risquent fort d'être biaisés s'ils incluent des lots affectés par des tris ou par des fractionnements ; ces biais, qui peuvent paraître négligeables en % ne le sont, sans doute pas en nombre de voix
- des informations issues d'échantillons – même exempts de biais et relativement importants - se situent en réalité au milieu d'« intervalles de confiance » de plusieurs points
- ils ne peuvent donc prétendre constituer un ensemble plus pertinent que la population dont ils sont extraits.

Si des « groupes de contrôle » ont pu servir à certains pour désigner des lots atypiques, retrouvés par d'autres moyens, ils ne sont plus utiles aujourd'hui. **Il est en tout cas profondément erroné de présenter des « groupes de contrôle » comme « la vérité absolue »**. Les experts, notamment quand ils ont étudié les corrélations de lots deux à deux, ne sont pas, quant à eux, tombés dans ce travers. Quand ils ont pris une population globale de référence (Chiche-Rouanet) ils ont évidemment choisi les résultats globaux. En attendant, éventuellement, démonstration qu'une meilleure référence pourrait être prise, nous avons donc évidemment travaillé en comparant les résultats partiels de chaque lot et de chaque lettre aux résultats globaux.

Par ailleurs, l'amalgame de tous les « lots atypiques » dans un seul groupe, qui a servi à certaines « démonstrations », pose un sérieux problème méthodologique. En effet, on mélange ainsi des lots dépouillés avant la nuit prétendument fatidique et des lots dépouillés après. On mélange aussi des lots favorables à la liste « George » et d'autres qui lui sont défavorables. Ces approximations, ces erreurs, ont été signalées de longue date aux « fraudistes » mais les études réalisées sur ces bases contestables sont encore présentées par certains comme des références, voire comme des preuves.³

Au total, nous ne contestons évidemment pas que des regroupements de lots ou de lettres puissent à l'occasion être éclairants.

Mais, au point où nous en sommes aujourd'hui, c'est bien pour chaque lettre ou lot « accusés » qu'il faudrait réfuter l'hypothèse « alternative à la fraude » dont nous pensons avoir démontré qu'elle était désormais la plus probable. La charge de la preuve incombe aux « fraudistes ».

³ On voit mal, pour ne citer qu'un exemple, comment une fraude qui aurait défavorisé la liste « George » la nuit du 13 au 14 juin aurait pu affecter des bulletins dépouillés le 13, ou avant, ou ceux qui favorisaient cette liste.